

DES AGENTS DE BRIGADE DE TRANQUILLITE NOCTURNE (H/F)

Réf : CY/23/36/AGENTBTN/BN

Ville de 68 000 habitants disposant d'une qualité de vie et d'une offre riche de services au public, Cergy est située à une trentaine de kilomètres de Paris (RER A, SNCF, A15...), aux portes du Parc naturel du Vexin. Elle constitue un pôle économique et administratif majeur du territoire, avec une attractivité culturelle et étudiante forte.

Au sein de la Direction de la police municipale, et sous l'autorité du chef de l'unité, la brigade de tranquillité nocturne fait appliquer les pouvoirs de Police du Maire dans le cadre d'une police de proximité axée sur la prévention et l'anticipation des problématiques.

Ainsi, vous assurez la surveillance générale du domaine public et faites respecter les mesures nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Vous veillez au respect des textes de Lois et règlements et relevez les infractions entrant dans le champ de compétence de la Police Municipale, en assurant une présence de proximité dans tous les quartiers de vie nocturne.

MISSIONS

Veille et prévention en matière du maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique

- Prendre des mesures pour veiller à la sécurité des personnes, des biens et au maintien du bon ordre,
- Identifier, évaluer et proposer des actions pour résoudre les problématiques de sécurité,
- Organiser, effectuer des missions d'ilotage en soirée et de nuit,
- Intervenir sur les troubles à la tranquillité publique (nuisances sonores, rassemblements...).

Constater, qualifier et relever les infractions

- Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie et suivre les résultats,
- Analyser rapidement une situation ou des événements imprévus,
- Se coordonner avec les services de l'État ou autres intervenants de la sécurité,
- Rendre compte de tous crimes, délits et contraventions.

Respect et exécution des procédures liées au bon fonctionnement de la direction

- Respecter le code de déontologie et le CSI (Code de la Sécurité Intérieur),
- Respecter les consignes de la hiérarchie, notes de services, fiches missions et rendre compte de leur application ou non-exécution.

Rédaction et transmission d'écrits professionnels

- Rendre compte à l'autorité, par écrit ou par oral, des événements survenus pendant le service et des dispositions prises,
- Rédiger des procédures, rapports et procès-verbaux,
- Suivre l'évolution des textes législatifs et réglementaires.

Accueil et relation avec le public

- Ecouter, accompagner et porter assistance à tous personnes en difficultés,
- Développer l'information et le dialogue auprès de la population nocturne.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Horaires : cycle de travail sur 2 semaines (4 jours sur la première semaine et 3 jours sur la deuxième), hors dimanche.

Contraintes spécifiques : patrouilles pédestres et véhiculées par tous les temps, horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des obligations de service.

Port des EPI (Equipement de Protection Individuel) et de la tenue obligatoire.

Equipement de protection individuel : Gilet pare-balles, caméra piéton, casque.

Armement : Pistolet semi-automatique, pistolet à impulsion électrique, bâton de défense, générateur d'aérosol incapacitant lacrymogène.

Permis B obligatoire.

PROFIL

Titulaire de la fonction publique sur un grade de la filière police municipale (catégorie C), vous maîtrisez le cadre d'intervention des gardiens de Police Municipale et connaissez les pouvoirs de police du Maire, les lois et réglementations inhérentes à vos missions. Vous avez déjà une expérience similaire de travail de nuit.

Le respect des règles et des procédures, la connaissance des techniques d'intervention, la maîtrise de l'outil informatique et des écrits professionnels, le sens du service public, la capacité à analyser une situation et à rendre compte ainsi que de réelles capacités relationnelles et de communication sont également attendus.

La maîtrise de soi, l'esprit d'équipe, la loyauté, l'impartialité, la rigueur, le sens de l'organisation et la discrétion devront venir compléter votre profil.

Date limite de dépôt des candidatures : dès que possible

Tous les postes de la ville de Cergy sont ouverts aux personnes en situation de handicap.

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation) sous la référence CY/23/36/AGENTBTN/BN à l'attention de M. le Maire, soit :

- > sur le site de la ville : <https://www.cergy.fr/votre-mairie/cergy-recrute/>
- > par mail : emploi.recrutement@cergy.fr
- > par courrier : Hôtel de Ville de Cergy – Direction des Ressources Humaines –
3 place Olympe de Gouges – BP 48000 Cergy – 95801 Cergy-
Pontoise cedex